

LES ENTRETIENS DE L'HABITAT

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT,
UNE DIMENSION DES POLITIQUES SOCIALES

■ Regards croisés européens : habitat indigne, vieillissement, précarité énergétique



JEUDI 9 DÉCEMBRE 2010
DE 9H30 À 18H
MAISON DE LA CHIMIE-PARIS

Petit retour en arrière sur l'évolution de la lutte contre la précarité énergétique en France :

- Fonds d'aide énergie dans les années 90' (intégrés au FSL en 2005)
- 2005 : création du RAPPEL, Manifeste associatif contre la précarité énergétique
- Grenelle 1... rien.
- Grenelle 2 : la LPE est devenue un objet des politiques publiques, inscrite dans les textes visant la mise en œuvre du droit au logement :
 - o Groupe de Travail et rapport Précarité énergétique dans le Plan Bâtiment Grenelle confié à Ph.Pelletier.
 - o Précarité énergétique définie dans la Loi : enfin un début de prise en compte des plus démunis dans le développement durable.
 - o Nécessité d'agir intégrée dans les objectifs nationaux et dans les PDALPD
 - o Premier effet concret : FART, Habiter mieux

C'est un début... avec ce dispositif qui doit sortir de la PE 300 000 ménages = 3 points de vigilance sur le FART pour la FAP :

- o Repérage et accompagnement : aller au devant des personnes, à domicile !
- o Montages : subvention complémentaire, attention à l'accès au crédit, nécessité d'un système très fluide localement (trésorerie...)
- o Dispositif orienté PO agés ruraux : ne pas oublier les autres (urbain, locataires, familles), spécialement là où des dispositifs existent déjà : plus de 2 millions des ménages touchés par la LPE sont des PO, 1,5 millions sont locataires.

Le Fart concerne 300 000 ménages sur au moins 3,4 millions :

- o il faut enclencher l'intégration progressive de la performance énergétique dans les textes encadrant la décence et la salubrité des logements : peut-on décemment louer une passoire thermique en 2010 ? Légalement oui et dans le contexte de tension très forte du marché, beaucoup le font.
- o Le Fart vise les causes en recherchant l'amélioration des logements. Pour « Habiter Mieux » aujourd'hui, il reste néanmoins indispensable d'aider mieux nos concitoyens à faire face aux dépenses d'énergie nécessaires au chauffage : il faut aider sur toutes les énergies, aider plus, aider mieux.

Exemple d'un couple + 2 dans une maison de 100 m² (péri-urbain ou rural), dépense annuelle d'énergie de 1000 à 5500 € selon sa situation (performance logements & équipement, usage) :

- Il est au seuil de pauvreté ? pas d'aide.
- Il se chauffe au bois, au fioul, au propane ? pas d'aide
- Il touche moins de 1332€/mois (plafonds TSS/TPN), se chauffe au gaz de ville, la déduction sur l'année (240€) ramène sa dépense énergétique de 15,6% à 14%... Ce ménage dans la « meilleure situation » au regard des tarifs sociaux reste donc largement en précarité énergétique.

Pour conclure : Les ménages pauvres et modestes consacrent 46 à 48% de leur budget aux dépenses contraintes(logement, fluides, assurances,etc.) : part qui a doublé en 30 ans !

La mobilisation démarre, et l'Anah y contribue. On est cependant partis tard et l'effort collectif n'est pas encore à la mesure de l'enjeu – surtout avec une augmentation accélérée du prix de l'énergie à prévoir.

Nous ne sommes pas seuls à nous en préoccuper : 50 à 125 millions d'européens seraient concernés, et le conseil des ministres de l'énergie a examiné la question le 3/12/10.

M. LAPOSTOLET